

Diffusion du droit international humanitaire et communication

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1998)**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIFFUSION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET COMMUNICATION

Pour être respecté, le droit international humanitaire doit être connu. Pour être soutenues et acceptées, les actions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent être comprises. Les populations civiles ignorent fréquemment leurs droits et les obligations qui leur incombent en regard du droit international humanitaire. Les conflits armés actuels révèlent trop souvent une méconnaissance des règles du droit international humanitaire parmi les combattants. De même, les journalistes et l'opinion publique ne découvrent souvent le droit international humanitaire et ses applications qu'à travers des épisodes tragiques de l'actualité.

En devenant parties aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels de 1977, les États se sont engagés à faire connaître, à respecter et à faire respecter le droit international humanitaire. C'est donc en premier lieu aux États qu'incombe la responsabilité de faire connaître ce droit, notamment au sein de leurs forces armées et auprès de tous ceux qui auront, le cas échéant, à le mettre en œuvre. Le CICR, pour sa part, fonde son action de diffusion sur la responsabilité que lui confèrent en la matière les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Aidé dans cette tâche par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que par leur Fédération, le CICR met l'accent sur la formation de relais. En particulier, le CICR contribue directement à la formation d'instructeurs nationaux au sein des forces armées et de responsables de la diffusion au sein des Sociétés nationales.

Les objectifs de ces efforts de diffusion sont de limiter les souffrances qu'engendrent les conflits armés et les situations de troubles et de tensions, d'assurer que les victimes puissent être secourues, de renforcer l'identité et l'image du Mouvement, et de contribuer à la propagation d'un esprit de paix.

Quatre axes principaux

En 1998, les programmes de diffusion du droit international humanitaire et de communication du CICR se sont développés selon les axes suivants :

- ◆ institutionnaliser l'enseignement du droit humanitaire aux forces armées et de sécurité, ainsi que dans les milieux académiques et les écoles, et cela, dans une optique préventive à long terme ;
- ◆ promouvoir, à court terme, le respect du droit humanitaire et de l'action du CICR — afin que les civils soient mieux respectés, que les victimes soient protégées et que la sécurité du CICR dans les zones de guerre soit renforcée —, et réaliser des

programmes de prévention contre les dangers des mines dans les pays touchés par ce fléau ;

- ◆ soutenir davantage les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans leurs activités de diffusion du droit humanitaire et de promotion des Principes fondamentaux et de l'action du Mouvement ;
- ◆ diffuser l'information et organiser des campagnes visant à mobiliser les médias et, à travers eux, la société civile en vue de soutenir les causes humanitaires actuelles, qu'il s'agisse des conflits oubliés ou de la campagne internationale contre les mines antipersonnel.

Ces programmes, qui représentent un budget global de 69 millions de francs suisses, ont été réalisés à partir des 57 délégations du CICR et de son siège à Genève ; 350 collaborateurs spécialisés ont été nécessaires pour les mener à bien¹.

Au siège de l'institution, l'année s'est terminée par la réorganisation en profondeur des entités de la promotion du droit international humanitaire et de la communication.

INSTITUTIONNALISER L'ENSEIGNEMENT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

L'année 1998 a été marquée par la consolidation des programmes de nature préventive destinés aux structures établies, telles que les forces armées et de sécurité, les milieux académiques et les écoles.

Droit humanitaire et instruction militaire

Le CICR a poursuivi ses efforts de coopération avec les forces armées dans le domaine de l'instruction militaire et pour la mise en œuvre du droit humanitaire dans la planification opérationnelle. Ces efforts se sont matérialisés, car des instructeurs ont notamment été formés à cet effet au sein des forces armées, et du matériel didactique adapté aux différents types de combattants a été produit. En 1998, neuf collaborateurs au siège et 14 délégués sur le terrain ont travaillé à la réalisation de ces programmes.

Dans ses priorités, le CICR a mis l'accent sur les contacts qu'il entretient avec des académies militaires mondialement connues ou importantes sur le plan régional, telles que l'*Inter-American Defense College*, le *NATO Defence College* (à Rome), la *Führungsakademie der Bundeswehr* (à Hambourg) ou le Collège Interarmées de Défense (à Paris).

Comme les années précédentes, le CICR a misé sur la dynamique entre pays d'une même région et a poursuivi ses efforts, afin que l'enseignement du droit des

¹ On trouvera de nombreux exemples de ces activités dans les encadrés sous *Activités opérationnelles*, pp. 14-311.

*forces de police
et de sécurité*

conflits armés soit donné sur une base régionale, notamment en Afrique et en Europe centrale. Dans le même ordre d'idée, il a participé à des exercices de l'OTAN qui regroupaient plusieurs pays, afin de renforcer l'aspect droit humanitaire de ces exercices.

Suivant de près l'évolution des conflits dans le monde, le CICR a constaté que les forces de police et de sécurité sont impliquées plus fréquemment qu'auparavant dans des situations de troubles ou de conflit interne, où les opérations de maintien de l'ordre se transforment rapidement en opérations militaires. Il a ainsi été conduit à s'adresser plus spécifiquement aux forces de police et de sécurité et à développer à leur intention un type d'instruction qui tienne compte aussi bien des règles du droit humanitaire que de celles des droits de l'homme, applicables aux différentes situations de recours à la force. À ce propos, il a publié en 1998 un manuel intitulé *To Serve and to Protect: Human Rights and humanitarian Law for police and security forces* (Servir et protéger : droits de l'homme et droit humanitaire pour les forces de police et de sécurité).

projets

Le CICR a pour la première fois envoyé sur le terrain un délégué disposant d'une expérience professionnelle en tant qu'officier de police. Il s'agissait, en l'occurrence, d'un projet pilote visant à former des instructeurs qui enseigneraient les bases des droits de l'homme et du droit humanitaire aux membres de tous les corps de police des États fédérés du Brésil². Ce projet proposait une approche liant l'enseignement théorique et la pratique. L'expérience ayant été positive, d'autres spécialistes du CICR chargés des relations avec les forces de police devraient être basés en 1999 sur d'autres continents également.

Deux autres projets ont été lancés à Genève en 1998. En coopération avec le Centre genevois de politique de sécurité, le CICR a développé une formation en gestion des crises appelée INTACT (*Interactive Crisis Management Training*), qui s'adresse à des cadres moyens des milieux militaires, diplomatiques et humanitaires appelés à coopérer sur le terrain, notamment dans le cadre d'opérations de maintien ou de rétablissement de la paix.

Le CICR s'est également lancé dans la rédaction d'un manuel type de droit des conflits armés, qui sera présenté à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, fin 1999.

Droit humanitaire et milieux universitaires

S'adressant à quelque 240 recteurs d'université réunis à Berlin à l'occasion de la XI^e assemblée générale de l'Association des universités européennes, le président du CICR a eu l'occasion de rappeler les objectifs de l'institution dans le domaine de la diffusion du droit humanitaire au sein du monde universitaire, à savoir *sensibiliser la future élite* économique, politique, médiatique et militaire au droit humanitaire et à

² Voir pp. 152-153.

ses enjeux, et *former les experts* qui seront amenés à contribuer à son développement. Si, par le passé, le CICR s'adressait le plus souvent aux facultés de droit, il vise désormais aussi d'autres disciplines, dont les relations internationales et le journalisme.

En 1998, le CICR, qui disposait d'une quinzaine de délégués spécialisés dans ce type d'enseignement, à Genève ou sur le terrain, a augmenté le nombre de ses programmes. Pour l'essentiel, ceux-ci poursuivaient les objectifs suivants :

- ◆ promouvoir l'enseignement systématique du droit humanitaire dans les universités de certains pays, tels que les républiques de l'ex-URSS et la Colombie ;
- ◆ organiser des cours *ad hoc* destinés à des étudiants en droit avancés. À ce titre, le CICR a apporté son soutien aux traditionnels cours d'été réservés à des étudiants d'Europe et d'Amérique du Nord. Le cours en anglais, organisé conjointement avec la Croix-Rouge polonaise à Varsovie, a été suivi par 29 étudiants venus de 19 pays. Quant au cours en français, mis sur pied avec la Croix-Rouge française, il a réuni à Lyon 35 participants représentant 15 nationalités ;
- ◆ former au droit humanitaire des professeurs d'université spécialistes du droit international public ou des droits de l'homme. Avec le soutien de la Fondation Hauser³, le CICR a ainsi pu réunir un groupe d'une trentaine de professeurs provenant de toutes les régions du monde pour un premier cours, tenu à Genève en août 1998. Des cours similaires, mais organisés à l'échelle régionale ou nationale, ont également eu lieu en Fédération de Russie, en Ouzbékistan, au Pakistan et au Kenya, notamment ;
- ◆ stimuler l'intérêt des étudiants pour l'étude du droit humanitaire et la recherche dans ce domaine. C'est dans ce but que le CICR a assumé l'organisation du deuxième Concours de Martens, à Saint-Petersbourg, et qu'il s'est associé à l'organisation de la dixième édition du Concours de droit international humanitaire Jean-Pictet, à Malte. Ces deux événements ont vu s'affronter respectivement 13 et 23 équipes représentant des universités de la Communauté des États indépendants (CEI), d'Europe et des Amériques ;
- ◆ sensibiliser et former au droit humanitaire des représentants d'ONG et des agences spécialisées de l'ONU. L'événement le plus marquant a été le premier séminaire coorganisé par le *Harvard Human Rights Program* de la *Harvard Law School* et le CICR. Ce séminaire a réuni près de 25 participants de haut niveau. Par ailleurs, le CICR a coopéré avec le Centre de recherches Droit international 90 de Paris, qui a créé sur Internet une tribune pour y discuter du droit humanitaire ;
- ◆ produire et distribuer un matériel didactique spécialement destiné aux institutions universitaires. À ce titre, la composition des bibliothèques types de droit

³ Fondation américaine encourageant en particulier l'enseignement du droit international humanitaire.

humanitaire distribuées par le CICR a été complètement revue ; des modèles de cours ont été conçus pour les délégations et les universités intéressées. Par ailleurs, les travaux de publication d'un recueil de cas pratiques relevant du droit humanitaire ont été poursuivis. Enfin, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* a continué de jouer un rôle important dans la diffusion de cette branche du droit dans les milieux universitaires ;

- ◆ intensifier les liens existants entre le CICR et les universités suisses par un échange de vues approfondi avec les recteurs et la poursuite du projet de création d'un centre d'enseignement et de recherche en droit international humanitaire à Genève.

Programmes pour les jeunes

Le but général des programmes du CICR pour les jeunes est de les doter d'outils de référence qui leur permettront de se forger une opinion sur des problèmes humanitaires et sociaux en tenant compte du principe de la dignité humaine ; ils doivent pouvoir appliquer ce principe dans leurs actes de tous les jours, mais aussi plus tard, quand ils seront devenus des citoyens responsables.

Depuis plusieurs années, le CICR développe des activités éducatives fondées sur son observation pratique des comportements face à différentes formes de violence. Les programmes mis sur pied localement par les délégations du CICR, souvent en collaboration avec les Sociétés nationales, ont été poursuivis en 1998, notamment dans ex-Yougoslavie, en Jordanie et en Guinée.

Dans les républiques issues de l'ex-URSS, les programmes menés dans les écoles secondaires depuis 1994 se sont diversifiés en 1998 :

- ◆ en Russie, en Azerbaïdjan et en Arménie, un deuxième livre de littérature au contenu humanitaire a été expérimenté avec un échantillon d'élèves âgés de 12 et 13 ans ;
- ◆ en Géorgie, la sensibilisation des élèves au droit humanitaire passe non plus seulement par la littérature, mais s'appuie aussi sur des leçons de géographie, d'histoire et de langue étrangère ;
- ◆ au Tadjikistan et en Ouzbékistan enfin, des livres d'éducation civique portant essentiellement sur les problèmes liés au respect du droit humanitaire dans les situations de violence ont été publiés. De plus, diverses activités extra-scolaires ont été organisées, afin que les écoliers puissent mettre en pratique l'enseignement reçu en classe (travail avec une branche du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan, par exemple).

Afin de mieux répondre aux demandes croissantes de matériel éducatif pour les jeunes, le CICR, en partenariat avec des experts externes, a lancé un projet visant à réaliser et à diffuser à l'échelle internationale des modules pédagogiques multimédia. Basés sur des situations de conflit, ces modules préparent les adolescents à intégrer les références humanitaires dans leur comportement et dans leur analyse de

*programmes scolaires dans la
Communauté des États
indépendants*

*projet de modules
pédagogiques adaptables*

l'actualité. Les prototypes seront achevés à la fin de l'an 2000 et distribués dans les réseaux éducatifs, formels ou non, par le biais des Sociétés nationales et du CICR.

« La violence de l'exploitation, l'exploitation de la violence », tel est le titre d'un module produit conjointement par l'UNICEF et le CICR. Centré sur la violence et l'exploitation dont les enfants sont victimes, le module propose une séquence pédagogique qui prend comme point de départ la situation des enfants-soldats ou des enfants au travail. À partir de ces situations, les adolescents sont invités à débattre de diverses questions telles que l'importance du droit et les mécanismes qui engendrent la violence et l'exploitation, par analogie avec les phénomènes de violence des pays industrialisés. Considéré comme un test, le module sera distribué dans les pays francophones intéressés, par le biais du réseau Croix-Rouge/Croissant-Rouge et celui des comités nationaux de l'UNICEF. Selon les évaluations, faites, une distribution plus large sera envisagée, y compris dans d'autres langues.

*projet commun
CICR-UNICEF*

DIFFUSION DU DROIT ET COMMUNICATION DANS LES CONFLITS

Pour agir dans les conflits et les situations complexes et tendues qui ont marqué 1998, les responsables de la diffusion basés dans les délégations opérationnelles du CICR ont poursuivi leurs activités de relations publiques et de diffusion du droit humanitaire, afin de faciliter l'action de l'institution, d'améliorer la sécurité de son personnel, de contribuer au meilleur respect des civils et des victimes, et d'informer le public, qu'il s'agisse des bénéficiaires de l'aide, des autorités locales ou des médias.

L'année 1998 a confirmé l'évolution de l'utilisation des moyens modernes de communication dans la guerre. Des parties au conflit se sont adressées au CICR par courrier électronique, des groupes de combattants ont créé des sites d'information et de propagande sur Internet et exploité des stations de radio FM.

Par ailleurs, le CICR déploie de plus en plus fréquemment ses activités dans des contextes où sont présentes d'autres organisations humanitaires, gouvernementales ou non. Cette évolution le conduit à devoir tout à la fois rechercher des modalités de collaboration avec ces dernières, et réaffirmer les principes qui prévalent dans la conduite de ses actions, pour en préserver la cohérence et faire en sorte que les combattants les respectent.

Les trois défis majeurs dans ce domaine ont été :

- ◆ la difficulté de s'adresser, tant pour des questions d'accès que de culture, à certains combattants peu structurés ou clandestins ;
- ◆ la présentation du droit humanitaire à des publics non spécialisés, sans le déformer ni l'affaiblir ;
- ◆ la nécessité d'adapter les produits (documents visuels et autres) aux spécificités locales, sans tomber dans une apologie unilatérale du passé ou de particularismes nationaux ou claniques.

Les collaborateurs locaux du CICR, dont la formation a fait l'objet d'efforts particuliers en 1998, ont joué un rôle crucial dans le choix des stratégies permettant de relever ces défis.

Les activités de diffusion ont eu recours aux moyens habituels tels que publications, films et relations avec les médias, présentations publiques et séminaires de formation, sans compter les efforts quotidiens de tous les collaborateurs du CICR dans leurs contacts avec les acteurs et les victimes de la guerre. Cependant, des approches inédites et des projets pilotes ont continué d'être développés pour faire face à des situations inhabituelles.

- ◆ « *Juegue limpio* » (jouez franc jeu) est le slogan de la campagne nationale lancée en Colombie en 1998. Partant de l'idée de promouvoir le respect de règles minimales dans la guerre par analogie aux règles du football (le sport le plus populaire dans ce pays) et à grand renfort d'affiches, de spots radio, d'émissions télévisées, de calendriers, etc., la campagne s'adressait avant tout aux acteurs de la violence armée, en particulier les clandestins, mais elle a suscité également un vif intérêt auprès d'autres publics.
- ◆ En Albanie, face au danger que représente la disponibilité d'armes après le pillage des arsenaux et en raison de la dégradation des conditions sociales, une série de six émissions télévisées a été conçue pour informer les jeunes sur le danger du maniement des armes et pour les motiver à s'engager dans une activité positive au bénéfice de leur pays, à travers la Croix-Rouge albanaise de la Jeunesse.
- ◆ En Afghanistan, où la représentation de personnes par l'image est interdite, de courtes fictions ont relayé un message humanitaire sur les ondes de la radio « *Voice of Shariat* ».
- ◆ La campagne « *So Why?* », lancée en 1997 par le CICR avec la participation de six stars africaines de la chanson, dans le but de sensibiliser les jeunes aux effets de la violence dans la guerre, a été largement relayée par le réseau des radios et télévisions locales. La chanson originale a été reprise dans les langues locales au Libéria, au Cameroun, au Kenya, en Ouganda, à Djibouti, au Gabon et en Namibie, et par des artistes connus tels que Jimi Mbaye, guitariste de Youssou N'Dour, et Coumba Gawlo qui mettent désormais leur talent au service d'une noble cause : le respect de l'être humain et plus particulièrement des enfants dans la guerre.
- ◆ En ex-URSS, où l'image de la guerre s'est forgée sur les expériences de la Seconde Guerre mondiale, une exposition de photographies montrant les conséquences de la guerre et le rôle de la Croix-Rouge au cours des 130 dernières années a rencontré un vif succès auprès du public. En 1998, elle a été montée en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, Fédération de Russie, en Géorgie et en Ukraine, en coopération avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge.

Programmes de prévention contre les dangers des mines

Les principales victimes des incidents dus à des mines terrestres et qui surviennent une fois les hostilités terminées sont des civils. Les activités déployées par le CICR dans le domaine de la prévention contre ces dangers, en vue de réduire au minimum la fréquence de tels incidents dans les communautés à risque, ont débuté en 1996 dans les Balkans. En 1998, le CICR s'est engagé plus à fond dans ce genre de programmes, qui se sont révélés être parmi les moyens les plus efficaces pour prévenir les accidents, mortels ou non, causés par les mines terrestres.

En avril, un expert en prévention contre les dangers des mines a été engagé au siège du CICR pour coordonner les activités en cours dans ce domaine. Les programmes lancés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie ont été étendus et développés de manière à être intégrés totalement aux activités des Sociétés nationales des pays concernés. En Azerbaïdjan, le programme a été progressivement repris par plusieurs autres organisations.

En 1998, des missions d'évaluation ont été effectuées en vue de mettre en place des programmes similaires au Soudan, en Ouganda, en Afghanistan et en Géorgie/Abkhazie ; il a en outre été décidé de lancer une campagne en Abkhazie. L'année a donc été marquée par un effort redoublé de la part du CICR pour faire face aux besoins de protection de la population civile à travers une démarche éducative axée sur la communauté.

Le 18 mars, le CICR a lancé l'Appel spécial « Assistance aux victimes de mines » pour un montant de 20 millions de francs suisses, destiné à soutenir ses activités dans les domaines de l'assistance aux victimes, de la prévention contre les dangers de ces armes et de la promotion de l'interdiction des mines antipersonnel. Un grand nombre de Sociétés nationales ont mené des activités en vue de collecter des fonds pour cet Appel et pour leurs propres projets d'action contre les mines.

Le CICR a publié des brochures et des études sur les effets des mines antipersonnel et a inauguré une exposition itinérante visant à promouvoir le traité d'Ottawa⁴. Une nouvelle vidéo comportant des chansons et des textes a également été produite, afin de continuer à mieux sensibiliser le public à la tragédie humaine causée par ces armes perverses.

*appel spécial pour
les victimes de mines*

RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS NATIONALES

D'une manière générale et partout où cela est possible, le CICR associe les Sociétés nationales concernées à ses programmes de diffusion du droit humanitaire. Il s'efforce en outre plus spécifiquement de soutenir les Sociétés nationales dans leurs propres programmes de diffusion et de formation interne dans ce domaine. Ci-après, voici quelques exemples pour l'année 1998.

⁴ Voir pp. 326-328.

- ◆ À Bangkok, la délégation régionale a conclu avec la Croix Rouge chinoise un accord pour entreprendre un programme intitulé « Diffusion Chine 2001 » sur une période de trois ans. Un groupe de travail régional, où la Société nationale et les Croix-Rouges de Hong Kong et de Macao étaient représentées, a élaboré un manuel de diffusion à l'intention des branches de la Croix-Rouge chinoise. Une version préliminaire de ce manuel a été examinée lors d'un premier séminaire qui était organisé en Chine centrale et a réuni des représentants de tout le pays ;
- ◆ Au Kenya, la Société nationale et le CICR ont joint leurs efforts pour remplir leur rôle humanitaire dans les affrontements politiques et tribaux qui ont déchiré le pays. Une campagne médiatique a accompagné les activités traditionnelles de diffusion auprès des forces armées pour susciter, au sein de la société civile, un débat sur les normes humanitaires à respecter lors de confrontations violentes. Un séminaire organisé au mois de juin a recommandé l'introduction du droit humanitaire dans le cursus universitaire et la création de clubs de la Croix-Rouge destinés à stimuler le débat sur cette branche du droit ;
- ◆ Durant le premier semestre 1998, un délégué de la Croix-Rouge du Japon a effectué un stage à la Division de la promotion du droit international humanitaire, à Genève. Les Sociétés nationales britannique et irlandaise se sont réunies pendant deux jours avec le CICR pour travailler à un projet de diffusion conjoint en Irlande du Nord et en République d'Irlande ;
- ◆ En Fédération de Russie, le CICR a aidé la Croix-Rouge russe à moderniser son magazine interne et à en faire un outil de contact, d'information et de formation pour les centaines de branches à travers tout le pays.

COMMUNICATION

Relations avec les médias

L'intérêt des médias pour l'action humanitaire ne s'est pas démenti en 1998. De ce fait, le CICR a développé son dispositif et a déployé, en plus de ses attachés de presse au siège, une trentaine de responsables de l'information dans ses principales délégations.

Cette évolution répond à un besoin croissant et mutuel — de la part du CICR et des médias — de dialogue et d'information concernant le domaine humanitaire. Elle répond aussi à la nécessité de concilier les exigences d'information du grand public avec le respect de la dignité des victimes tout en conservant, lorsque c'est nécessaire, la confidentialité des contacts entre le CICR et ses interlocuteurs opérationnels. Le CICR a renforcé ses moyens d'information permettant d'illustrer certaines situations humanitaires et de présenter les dispositifs d'assistance et de protection mis en place dans ces circonstances. Le matériel audiovisuel produit par le CICR a été de

plus en plus repris par les grandes agences de distribution d'images, lesquelles fournissent l'essentiel de la matière première de l'actualité internationale auprès de la majorité des télévisions nationales.

Parallèlement, le CICR s'est efforcé de mieux informer encore les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge qui participent elles-mêmes souvent aux actions du CICR sur le terrain.

50^e anniversaire de la signature des Conventions de Genève de 1949

En prévision du 50^e anniversaire de la signature des Conventions de Genève de 1949, le CICR a entamé une vaste consultation des populations affectées par la guerre. Les premières phases de cette consultation ont eu lieu en Colombie et en Bosnie-Herzégovine. Un projet similaire doit être mené dans des pays en paix.

Ce projet, intitulé « Les voix de la guerre », permet au CICR et au Mouvement dans son ensemble de lancer une campagne de sensibilisation publique et de susciter un débat sur le thème « Même la guerre a des limites ». Lancée le 10 novembre à l'*Imperial War Museum* à Londres, la campagne durera jusqu'à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se tiendra à Genève en novembre 1999.

Information publique

L'activité des utilisateurs du site Web du CICR n'a cessé d'augmenter durant l'année 1998, selon la tendance ascendante observée depuis l'ouverture du site en 1995. Les informations ont continué d'être mises à jour quotidiennement de manière à tenir les internautes au courant des développements et des questions ayant trait aux victimes de conflits et aux activités humanitaires dans les zones de guerre. En vue d'accroître la présence du CICR sur le Web, une version espagnole du site a été ouverte en juillet, en plus des versions existantes en anglais et en français.

Trois nouvelles rubriques ont fait leur apparition sur le site en 1998. La première, sur l'histoire du CICR, a été introduite au cours du premier trimestre et sera complétée en 1999. La seconde présente la campagne de promotion du 50^e anniversaire des Conventions de Genève et a été ajoutée en novembre, au moment de son lancement. Enfin, une rubrique interactive de collecte de fonds intitulée « Comment faire un don » a été ouverte au début de décembre, afin de permettre au public de faire des dons directement au moyen d'une carte de crédit.

Des publications régulières comme la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, le *Rapport d'activité* et le magazine *Croix-Rouge, Croissant-Rouge* (publié conjointement avec la Fédération) ont continué de paraître en 1998. En outre, un nouveau numéro de *Panorama*, intitulé « À feu et à sang », a été publié afin de mieux sensibiliser le public à la prolifération des conflits dans le monde entier et de rectifier l'idée qui porte à croire qu'ils ne sont plus aujourd'hui aussi nombreux que par le passé.

site Internet CICR

publications

Une nouvelle publication, *Forum*, a vu le jour à la fin de l'année. Il s'agit d'une série annuelle conçue pour stimuler le débat sur un sujet spécifique. Le premier numéro traite du thème de l'eau et la guerre, choisi en raison de son extrême importance du point de vue humanitaire ; il comporte des articles commandés à des journalistes et des experts en la matière du CICR, mais aussi extérieurs à l'institution.

Publié en 1998 sous les auspices du CICR, *Hard Choices: Moral Dilemmas in Humanitarian Intervention* est un ouvrage collectif qui réunit les contributions de 16 auteurs de renommée internationale sur l'action humanitaire et les dilemmes moraux auxquels elle peut être confrontée. Il vise à enrichir la réflexion sur ce sujet complexe et à affermir le sens de la responsabilité chez les acteurs prépondérants qui interviennent dans ce domaine.

Le CICR a continué de distribuer, par l'intermédiaire de réseaux d'agences, du matériel vidéo sur ses activités opérationnelles sous forme de séquences brutes et destiné à être monté et diffusé par des chaînes de télévision.

Il a notamment coproduit des reportages sur le Libéria (*Libéria : respecter les règles de comportement*) et Sri Lanka (*Mercy Boat*) qui ont été diffusées par APTN*, CNN et l'UER*. Des versions spéciales en ont été faites pour les Sociétés nationales.

En outre, les projets suivants ont été réalisés :

- ◆ un clip de cinq minutes intitulé *Shattered Lives* (vies brisées), qui donne un aperçu de l'emploi indiscriminé des mines terrestres par une série de photos sur une musique et des paroles de l'australien Bernard Carney ;
- ◆ une vidéo à l'intention des experts en médecine et en droit qui explique le projet médical SIRUS⁵, visant à établir des critères objectifs d'évaluation des effets des armes ;
- ◆ plusieurs vidéos didactiques dans différents domaines : techniques d'appareillage orthopédique, pose de membres artificiels, sécurité dans la conduite de véhicules pour le personnel CICR en zones de conflit, etc.
- ◆ du matériel vidéo de soutien sur les étapes préparatoires et le lancement de la campagne « Les voix de la guerre », pour le 50^e anniversaire des Conventions de Genève ;
- ◆ des coproductions sur les programmes piscicoles pour les communautés, le traitement et la distribution de l'eau en Somalie et l'immunisation du bétail dans le nord du Mali, en collaboration avec le programme *Azimuths* du PNUD*, diffusé par une soixantaine de chaînes de télévision dans le monde ;

⁵ Voir p. 32 et p. 329.

* APTN : Associated Press Television News.

* UER : Union européenne de radiodiffusion et télévision.

* PNUD: Programme des Nations Unies pour le développement.

productions audiovisuelles

autres points forts de 1998

- ◆ le CICR a travaillé en partenariat avec *Television Trust for the Environnement*, dans le cadre du programme *Hands On*, que cette maison de production indépendante produit pour *BBC World* ; elle y diffuse une série de brefs documentaires sur des projets de réhabilitation, axés sur le développement de compétences techniques comme la pêche ;
- ◆ une série de trois documentaires de 50 minutes sur les activités passées et actuelles du CICR, résultat de deux ans de collaboration avec la maison de production *Fulcrum Productions Ltd*. Intitulée *Crossing the Lines*, elle a été diffusée pour la première fois sur BBC 2 au printemps 1998.

Recherche historique

Depuis sa fondation, le CICR analyse les actions qu'il a réalisées dans le passé afin d'en tirer des leçons pour l'avenir. Cette démarche l'a conduit, après la Seconde Guerre mondiale, à approfondir ses recherches dans une perspective historique. De telles études font l'objet de publications, notamment d'articles dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*.

Au début de 1998, des textes sur l'histoire du CICR, de sa fondation à l'éclatement de la Première Guerre mondiale (1863-1914), et sur son action durant la Seconde Guerre mondiale ont été rédigés afin d'alimenter le Web historique.

Comme les années précédentes, le Groupe de travail Seconde Guerre mondiale, qui rassemble des collaborateurs des principaux départements concernés (opérations, droit international et communication, archives), s'est réuni pour traiter de différents cas concernant l'action du CICR durant le dernier conflit mondial.

Les contacts avec d'anciens délégués du CICR ont également été poursuivis.

Perspectives d'avenir

En 1998, un nouvel élan et de nouvelles perspectives ont été donnés à la Division de la communication, concernant sa mission, ses orientations, ses responsabilités et son organisation, de manière à garantir que la politique de communication du CICR, ainsi que ses activités dans ce domaine, soient à la hauteur des nouveaux défis humanitaires. La mission de la nouvelle Division de la communication est d'apporter au CICR le leadership, l'expertise et les moyens nécessaires en matière de communication, externe et interne, pour agir sur l'attitude et le comportement de ceux qui décident du sort des victimes de la guerre, influencer ceux qui peuvent entraver l'action du CICR ou la faciliter, créer une identité institutionnelle forte et en projeter une image claire.

En 1999, la Division de la communication sera réorganisée autour de sept centres de compétences (soutien opérationnel, éducation et comportements, production, information publique, relations avec les forces armées et de sécurité, campagnes et marketing, recherche et développement), et ses liens avec les zones opérationnelles seront renforcés.